

Formation en « constellation » : Liberté de choix !

Formation –constellation, de quoi s'agit-il ?

Pour rappel, il s'agit d'une formation de 18 + 12h qui se résumerait à observer et être observé par un groupe d'autres collègues et d'un CPC dans nos classes, dans le cadre de PPCR !

Cette formation sera proposée en mathématiques et en français tous les 6 ans. Les enseignants désignés d'office en « constellation » ne pourraient pas s'inscrire sur les animations pédagogiques au choix comme les années précédentes.

Après les animations pédagogiques « obligatoires », ce sont donc les « constellations » !

Cette nouvelle formation se décline en plusieurs temps :

1/ Réflexions collectives

2/ Formations théoriques

3/ Visite du CPC dans les classes

4/ Visites croisées entre collègues : un collègue servira de « cobaye » et les autres évalueront la séance présentée... une rotation serait effectuée entre tous les membres d'une même constellation, en fonction des possibilités de moyens de remplacement...

Après un « dîner presque parfait », c'est « la classe presque parfaite »! INACCEPTABLE !

[Pour en savoir +](http://snudifo-53.fr) rdv sur notre site internet : snudifo-53.fr

Vous êtes concernés par cette formation-constellation l'an prochain ?

Les enseignants non volontaires pour suivre cette formation peuvent adresser un courrier à leur IEN (avec copie au SNUDI FO), pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitent pas être concernés par le Plan Français / Mathématiques et qu'ils choisiront leurs animations pédagogiques à hauteur de 18h afin de respecter leurs 108h.

[Modèle de lettre de refus](#) sur notre site internet

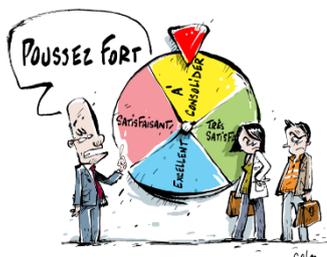
Nous vous invitons à prendre connaissance de la motion proposée par le SNUDI-FO 53 aux écoles afin de faire remonter le maintien de la liberté pédagogique, de la liberté de choisir ses animations pédagogiques et refuser d'être stagiaire à vie comme l'impose le cadre de PPCR. Nous vous invitons à la signer et à nous la renvoyer.

[Motion conseil des maîtres](#)



Rappelons que chaque PE peut participer à 9 heures de réunions d'informations syndicales (RIS) et les déduire des animations pédagogiques qu'il choisit, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014).

... Alors n'hésitez pas à utiliser votre droit syndical !



Le conseil des maîtres de l'école de ..., réuni le ..., a été alerté sur la mise en place des formations constellations qui remettent en cause la liberté pédagogique et le libre choix de la formation.

Le conseil des maîtres considère que ces formations vont à l'encontre du droit à la formation continue volontaire et statutaire puisqu'elles revêtent un caractère obligatoire pour nombre de collègues qui ont été désignés « volontaires ».

Le conseil des maîtres refuse :

- d'être évalués par des pairs ;
- d'évaluer les collègues ;
- la co-observation et les visites imposées des CPC que cela soit dans le cadre des 2 jours de stage ou dans le cadre de la préparation de la constellation.

Les membres du conseil des maîtres n'acceptent pas que cette formation puisse avoir une influence sur le déroulement de carrière à travers le dispositif PPCR.

En respect des textes en vigueur, les membres du conseil des maîtres demandent à pouvoir choisir le contenu des formations et animations pédagogiques en toute liberté.

Copie au SNUDI-FO 53

Formations par constellations : le ministre souhaite passer à la vitesse supérieure !

A l'image du gouvernement qui enchaîne les mesures et les lois liberticides, le ministre Blanquer continue son offensive contre la liberté pédagogique et le libre choix de la formation continue, et ce contre l'avis de la majorité des personnels ! Il présente les formations par constellations (étendues au 2nd degré sous forme de laboratoires de mathématiques) comme la priorité !

Ainsi, le 2 juillet, dans un courrier adressé aux recteurs et aux IA-DASEN, le ministre les enjoint d'accélérer leur mise en place en leur imposant des objectifs quantitatifs avec notamment des indicateurs de suivi à lui communiquer dès le premier trimestre.

Une pression sur les recteurs et IA-DASEN qui va se répercuter sur les collègues

Le ministre demande l'« anticipation (identification des PE et constitution des constellations), (la) planification de la formation de tous les PE de chaque circonscription sur 6 années, (l')articulation et (la) complémentarité des plans entre eux et des temps de formation – formations renforcées et animations pédagogiques ».

Il entend donc imposer à tous les PE deux années sur six (une fois en français, une fois en mathématiques sur six ans) de formation en « constellations » pour une durée annuelle de 30h (contre 18h normalement prévues pour la formation dans nos obligations réglementaires de service). Il est demandé aux IA-DASEN de planifier ce calendrier sur 6 ans dès l'année 2021/2022.

Mobiliser les remplaçants sur les constellations au détriment des collègues absents

Alors que dans des académies, il est déjà annoncé que les élèves seront de nouveau renvoyés chez eux au moindre cas positif, le ministre se permet de préciser que les formations par constellations sont « une priorité en matière de remplacement des professeurs devant les élèves. » Inacceptable quand on sait le nombre de collègues qui sont non remplacés chaque jour !

Le cheval de Troie pour faire aboutir le nouveau management émanant du Grenelle et de PPCR

Alors que la rentrée s'annonce encore une fois chaotique notamment en raison du manque de personnels, comment expliquer cette priorité donnée aux constellations ?

Le ministre explique lui-même que « Les plans mathématiques et français répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Éducation, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés ».

Anticipant la fusion des corps d'inspection et avançant davantage vers celle des corps enseignants, il décide que chaque plan sera piloté par un binôme 1^{er} et 2nd degré (IEN et IA IPR), que les « laboratoires mathématiques (du 2nd degré) peuvent accueillir les constellations (...) et favorisent ainsi la mise en place d'une formation inter-degré efficace ».

Rappelons que le ministre prévoit que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, formateurs...), recentrant les missions des inspecteurs sur le « pilotage ».

Il utilise donc ces formations par constellations pour aboutir à son nouveau management, à la France Télécom, basé sur l'accompagnement perpétuel PPCR.

Le SNUDI-FO avec la FNEC FP-FO continue d'intervenir à tous les niveaux pour faire échec aux contre-réformes du Grenelle dont font partie les formations par constellations. Il invite les personnels à saisir le syndicat pour faire valoir leurs revendications.

Montreuil, le 2 septembre 2021

Plan français et maths : un dispositif issu de PPCR, Pour aller vers le nouveau management du « Grenelle »

Le ministre a envoyé pendant les congés une circulaire intitulée « Consolidation des plans français et mathématiques » aux recteurs et IA-DASEN. Elle concerne les formations dites « en constellation » mise en place dans le premier degré et les « laboratoires de mathématiques » du second degré. Rappelons que ces dispositifs sont largement rejetés par les personnels là où ils ont été imposés.

Le ministre met la pression sur les directions académiques pour amplifier ce dispositif et indique « *des indicateurs de suivi des plans français et mathématiques seront demandés aux académies au cours du premier trimestre 2021-2022 et leur analyse fera l'objet d'un échange au moment du dialogue stratégique de gestion et de performance des académies avec le ministère.* »

Dans le premier degré, il précise même qu'il s'agit « *d'un objectif de formation essentiel et d'une priorité en matière de remplacement* » ! Alors que les postes manquent partout et que, dès la rentrée, des classes sont sans enseignant : les personnels apprécieront !

Pourquoi un tel acharnement à imposer ce plan, en particulier compte tenu des conditions actuelles de rentrée ?

Pour comprendre, il faut partir de l'origine (le protocole PPCR sur l'évaluation des enseignants et son volet « accompagnement ») pour aller vers l'objectif du ministre (le « Grenelle » qui vise à totalement individualiser les carrières en instaurant une logique RH comme dans le privé).

Un accompagnement qui découle de PPCR, inscrit dans les lignes directrices de gestion promotions

Le plan maths-français ne vient pas de nulle part : le ministre réaffirme lui-même que cela découle de PPCR dans son projet de « *Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels* ». Dans le chapitre « *Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière* », il est précisé que les DRH académiques contribuent « *à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation en lien avec le service académique de la formation continue de tous les personnels. (...) Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...) faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...) et partager leurs expériences entre pairs* ».

La FNEC FP-FO, depuis la mise en place de PPCR qu'il n'a pas signé, a toujours alerté sur le dispositif d'accompagnement PPCR, individuel ou collectif, visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

Accentuer encore cet « accompagnement » permanent

La circulaire préconise de « *consolider les dynamiques en cours* ».

Dans le premier degré, le ministre demande l'« *anticipation (identification des PE et constitution des constellations), (la) planification de la formation de tous les PE de chaque circonscription sur 6 années, (l')articulation et (la) complémentarité des plans entre eux et des temps de formation – formations renforcées et animations pédagogiques* ».

Le ministre entend donc imposer à tous les PE au moins deux années sur six de formation en « constellation » (une fois en français, une fois en mathématiques sur six ans) pour une durée annuelle de 30H (contre 18H normalement prévus pour la formation dans les obligations réglementaires de service des PE). Il est demandé aux IA de planifier ce calendrier sur 6 ans dès l'année 2021/2022.

Dans le second degré, c'est « 150 laboratoires par an sur les deux prochaines années » en collège avec l'objectif de « 600 laboratoires mathématiques à l'horizon 2023 ». « 4 demi-journées visant à renforcer les mathématiques au collège » sont prévues sans qu'il soit précisé sur quel temps ces journées seraient prises. Dans le cadre de la réforme du Lycée, les laboratoires contribuent à « l'innovation pédagogique au cœur des enseignements, notamment pour les options mathématiques complémentaires et expertes ». « Des lettres de mission pour les professeurs coordonnateurs des laboratoires » seront rédigées.

Vers le nouveau management du « Grenelle »

Le ministre explique lui-même que « les plans français et mathématiques répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Education, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés ».

Anticipant la fusion des corps d'inspection et avançant davantage vers celle des corps enseignants, il décide que chaque plan sera piloté par un binôme 1er et 2nd degré (IEN et IA IPR), que les « laboratoires mathématiques (du 2nd degré) peuvent accueillir les constellations (...) et favorisent ainsi la mise en place d'une formation inter-degré efficace ».

Rappelons que le ministre prévoit que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, enseignants désignés par lettre de mission...) tout en recentrant les missions des inspecteurs sur le « pilotage », c'est-à-dire le suivi des contre-réformes ministériels.

Ces mesures s'articulent avec la généralisation de l'évaluation des établissements (permanent en REP+ avec la mise en place de la part variable), le statut des directeurs d'école, la mise en place de « RH de proximité » ...

Assurer le « geste professionnel et la chaîne de pilotage »

Pour finir, il le ministre entend à travers ce plan engager « la transformation de la formation continue » pour aller vers « la fixation et l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (...) Il s'agit d'assurer le geste professionnel des professeurs (...) et la chaîne de pilotage, du recteur aux professeurs. »

Tout est dit...

La FNEC FP-FO continue ses interventions à tous les niveaux pour faire échec aux contre-réformes du « Grenelle » dont le plan français et mathématiques est un élément saillant. Elle invite les personnels à se réunir pour discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir.

à Montreuil, le 3 septembre 2021